

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 3 mars 2026 à 09h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 24 février 2026.

Présent(e)s : BERNARD Jérôme, BOUCHARDON Mickaël, BOURJAT Laëtitia, BSERENI Stella, MASSOLA Christian, PETITJEAN Gilbert, RAMERINI Danielle, SCHERER Antoinette, TOURVIELHE Max.

Absent(e)s : AUDIGIER Agnès, BARRY François, BECHERAS Philippe, BERGERON Solange, BIENNIER André, BOUSCHON Max, BRUN Claude, CARRIER Martine, CAVROY Antoine, CHAUMONT Jean-Luc, FERLAY Aurélien, FOUTRY Jean-Marie, FRANCOIS Patrick GAUTHIER Patrick, GRIFFE Gérard, LAMBERT Jean-Michel, LARUE Fabrice, LEBRAT Jérôme, MAISONNAT Pierre, MAUDUIT Jean-Yvon, MAZET Grégory, MOULIN Gilbert, MONTBLANC Christophe, NAJI Driss, REYNAUD Christelle, ROBERTON Gérard, SAIGNE Patrick, SANCHEZ Josiane, VILLARD Benoît.

Excusé(e)s : SENECLAUZE Bruno

Pouvoirs :

Assistaient en tant qu'invités : Odile DOUZET, Frédéric JACOUTON

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON

ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5721-2 ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par délibération du 18 juin 2025 et notifiés par arrêté préfectoral n°07-2025-09-17-00002 du 17 septembre 2025 ;
Vu la délibération de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas du 24 septembre 2025 ;
Vu que le Conseil syndical du 24 février 2026 initialement convoqué le 17 février 2026 n'a pas atteint le quorum requis ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas a entériné son adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de sa dernière assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande d'adhésion conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN.

Il est annexé à la présente délibération :

- Annexe 1: Délibération de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas DEL23092025-33 du 24 septembre 2025 entérinant son adhésion au Syndicat Mixte Numérian,
- Annexe 2 : Liste des adhérents du Syndicat Mixte Numérian au 24 février 2026,

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas au Syndicat Mixte Numérian,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 3 mars 2026

Le Président,



Jérôme BERNARD